

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
DU

**27 - 03 - 2000**  
**après-midi**

|              |   |                                                                                                      |
|--------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AGALEV-ECOLO | : | Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales                  |
| CVP          | : | Christelijke Volkspartij                                                                             |
| FN           | : | Front National                                                                                       |
| PRL FDF MCC  | : | Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement |
| PS           | : | Parti socialiste                                                                                     |
| PSC          | : | Parti social-chrétien                                                                                |
| SP           | : | Socialistische Partij                                                                                |
| VLAAMS BLOK  | : | Vlaams Blok                                                                                          |
| VLD          | : | Vlaamse Liberalen en Democraten                                                                      |
| VU&ID        | : | Volksunie&ID21                                                                                       |

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

|                 |   |                                                                                    |
|-----------------|---|------------------------------------------------------------------------------------|
| DOC 50 0000/000 | : | Parlementair document van de 50e zittingsperiode +<br>het nummer en het volgnummer |
| QRVA            | : | Schriftelijke Vragen en Antwoorden                                                 |
| HA              | : | Handelingen (Integraal Verslag)                                                    |
| BV              | : | Beknopt Verslag                                                                    |
| PLEN            | : | Plenum                                                                             |
| COM             | : | Commissievergadering                                                               |

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

|                 |   |                                                                                  |
|-----------------|---|----------------------------------------------------------------------------------|
| DOC 50 0000/000 | : | Document parlementaire de la 50e<br>législature, suivi du n° et du n° consécutif |
| QRVA            | : | Questions et Réponses écrites                                                    |
| HA              | : | Annales (Compte Rendu Intégral)                                                  |
| CRA             | : | Compte Rendu Analytique                                                          |
| PLEN            | : | Séance plénière                                                                  |
| COM             | : | Réunion de commission                                                            |

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers  
Bestellingen :  
Tel. : 02/549 81 60  
Fax : 02/549 82 74  
www.deKamer.be  
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants  
Commandes :  
Tél. : 02/549 81 60  
Fax : 02/549 82 74  
www.laChambre.be  
e-mail : aff.generales@laChambre.be

## SOMMAIRE

### COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 158

#### QUESTIONS

– de M. **Luc Sevenhans** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la réforme agraire Au Zimbabwe (n° 1372)

*Orateurs* : **Luc Sevenhans** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 5

– de Mme **Leen Laenens** et de M. **Luc Sevenhans** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le rapport d'information des Nations Unies (n°s 1374 et 1408)

*Orateurs* : **Leen Laenens**, **Luc Sevenhans** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 6

– de Mme **Leen Laenens** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la situation dans l'est du Congo (n° 1404)

*Orateurs* : **Leen Laenens** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 7



# COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

## RÉUNION PUBLIQUE

LUNDI 27 MARS 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

**M. Geert VERSNICK**

*La séance est ouverte à 14 h 40.*

### QUESTIONS

#### RÉFORME AGRAIRE AU ZIMBABWE

*Question de M. Luc Sevenhans au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la politique de réforme agraire du Zimbabwe" (n° 1372)*

**M. Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : En 1980, un régime à majorité noire s'est mis en place à Harare avec M. Mugabe comme président. Initialement, il y avait une collaboration avec les Blancs, mais elle a fait long feu. Après une guerre civile qui a duré plusieurs années, une loi de réforme agraire a été adoptée en 1992. Dans le cadre de cette réforme, 5,5 millions d'hectares de terres agraires qui appartenaient à des fermiers blancs sont entrées en possession des Noirs. Les accords passés n'ont pas été respectés. En 1994, de grosses fermes ont de nouveau été expropriées. Ces expropriations n'ont pas profité à l'ensemble de la population, mais à une élite gouvernementale. Cela a suscité une levée de boucliers sur la scène internationale. C'est alors que la spirale descendante s'est réellement enclenchée dans l'économie du pays.

Il y a quelques semaines, le gouvernement et le président Mugabe ont tenté, par le biais d'un référendum, de faire adopter un projet de nouvelle Constitution permettant l'expropriation sans indemnisation de paysans blancs. La population qui se rendait compte que les terres tomberaient une fois de plus dans l'escarcelle des sympathisants du gouvernement, qui n'en feraient aucun usage utile, s'y est heureusement opposée. Il en serait résulté une stagnation de la production alimentaire ainsi qu'une augmentation de la pauvreté. Ce problème s'était déjà posé par le passé.

Le président Mugabe ne peut admettre cette défaite et accepte que des fermes soient occupées et que des paysans blancs en soient chassés. L'UE et la Grande-Bretagne ont protesté contre cet état de choses.

Le ministre a-t-il évoqué cette situation lors de son entrevue avec M. Mugabe ? Peut-il prendre des mesures afin d'y remédier ?

**M. Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La question des terres agricoles cultivées par des ressortissants blancs du Zimbabwe n'a pas été examinée lors de mon entretien avec le président Mugabe. Ce

dossier constituant une affaire interne au Zimbabwe, une approche européenne me paraît plus indiquée. En février 2000, la tróika européenne a pris une initiative auprès du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du Zimbabwe.

Une démarche analogue, accompagnée d'une déclaration officielle de l'Union européenne, a été réitérée en mars, cette fois au niveau de la vice-présidence du Zimbabwe. Dans les différentes capitales européennes, les ambassadeurs du Zimbabwe ont été convoqués et leur attention a été attirée sur la nécessité, pour le gouvernement, de respecter la loi.

L'association des fermiers du Zimbabwe a instauré une action auprès de la Haute Cour du pays, dont la police, prétextant qu'une évacuation éventuelle provoquerait des troubles incontrôlables, semble cependant rechigner à mettre en oeuvre les décisions.

Avec l'Union européenne, la Belgique ne manquera pas de suivre attentivement l'évolution de cette affaire.

**M. Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : Je constate que le gouvernement belge est conscient du problème que constitue cette affaire.

**Le président** : L'incident est clos.

#### RAPPORT D'INFORMATION DES NATIONS UNIES

– *Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "un rapport d'information des Nations unies" (n° 1374)*

– *Question de M. Luc Sevenhans au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le rapport d'information" (n° 1408)*

**Mme Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : D'avril 1994 à août 1994, le Rwanda a été le théâtre d'un génocide qui a coûté la vie à environ un million de personnes. Les traces de ce génocide sont toujours perceptibles. En se rendant en Afrique, le ministre a voulu contribuer à dégager une solution de paix. Début avril, le ministre se rendra également au Rwanda et au Burundi où il s'entretiendra avec MM. Bizimungu et Kagame. Un rapport confidentiel des Nations Unies sur le génocide rwandais a été rendu public il y a peu. Ce rapport fait évoquer des questions cruciales.

Ce dossier est-il suivi par la Belgique au niveau des NU ? Quel est le statut de ce dossier et pourquoi n'a-t-il pas été rendu public par le passé ? Quelle crédibilité accordez-vous à l'affirmation trouvée dans le rapport, selon laquelle M. Kagame aurait une responsabilité dans

l'attentat ? Demanderez-vous des explications aux NU ? Que signifie la déclaration faite le 7 mars dernier par le secrétaire général des NU concernant les nouvelles enquêtes des NU sur la portée des événements au Rwanda ? Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères sont-ils conscients des éventuelles implications politiques de se rapport en ce qui concerne la crédibilité du FPR et les responsabilités de l'Occident ?

**M. Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : Lors de la séance plénière du 2 mars dernier, quelques députés ont posé des questions sur la visite projetée du premier ministre au Rwanda. Le lendemain, la presse faisait état d'un rapport des Nations unies compromettant gravement le vice-premier ministre de ce pays, M. Paul Kagame. Celui-ci, entre-temps devenu président, aurait été personnellement impliqué dans l'opération lors de laquelle l'avion de l'ancien président Habyarimana a été abattu.

Lors de la réunion du 14 mars de la commission de la Défense nationale, j'ai interrogé le ministre Flahaut au sujet de ce rapport. Il a confirmé que le gouvernement était informé de l'existence de ce rapport.

Le 16 mars, j'ai interrogé le premier ministre au cours de l'heure des questions à la Chambre. Il m'a répondu qu'il ne s'agissait pas d'un rapport des Nations unies, mais d'un rapport du Tribunal pénal international pour le Rwanda, que préside Mme Delponte. Le premier ministre a promis de suivre attentivement l'évolution de ce dossier.

Quelles démarches le ministre des Affaires étrangères a-t-il déjà entreprises ?

Est-il exact que le président Bizimungu a été limogé et que Kagame lui a succédé ? Cette succession influera-t-elle sur le voyage que le gouvernement belge envisage d'effectuer au Rwanda ?

**M. Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Mon département suit avec beaucoup d'attention toutes les informations relatives au génocide de 1994 dans le cadre du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le rapport auquel se réfère l'honorable membre n'est pas l'oeuvre des Nations unies. L'article de Steven Edwards, paru dans le journal canadien "*National Post*" du 1<sup>er</sup> mars 2000, fait référence à un mémorandum qui aurait été transmis au tribunal du Rwanda par des personnes dont l'identité n'a pas été précisée. Le porte-parole des Nations unies a toujours renvoyé tout le monde au TPIR pour ce qui est de ce rapport, dont il n'a jamais infirmé ou confirmé l'existence. La politique d'information du TPIR est très stricte. Il m'est donc impossible d'évaluer la crédibilité des accusations qui figurent dans le rapport.

Nos postes diplomatiques ont pour mission de continuer à suivre cette affaire de près.

Le 8 mars dernier, le Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Anan, a officiellement déclaré avoir commandé une étude sur les opérations de paix menées par l'ONU.

Étant donné qu'il est impossible de vérifier la véracité du rapport et des accusations qui y figurent, il serait prématuré de spéculer sur les éventuelles implications politiques. J'attends d'autres informations en la matière.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : Cette affaire nécessite certainement un suivi au niveau des ambassadeurs, par exemple.

M. **Luc Sevenhans** (VL. BLOK) : À mon tour, j'espère que le gouvernement belge continuera à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention.

Le **président** : L'incident est clos.

#### SITUATION DANS L'EST DU CONGO

*Question de Mme Leen Laenens au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la situation dans l'est de la République démocratique du Congo"*

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : La situation politique du Congo est très complexe. Elle devient intenable dans plusieurs régions du pays.

La population locale se retrouve systématiquement prise en tenaille entre les parties belligérantes. Personne n'a plus le contrôle sur l'ensemble de ce très vaste pays. Les forces rebelles ne parviennent pas à se faire légitimer par la population. Les activités économiques ne leur permettant pas de gagner leur vie, de nombreux jeunes se tournent vers le mouvement Maï-Maï. Les acteurs de la société civile défendent les intérêts de la population. Face à la situation d'occupation et confrontés à la violence et aux abus, qui durent depuis trop longtemps, ils incitent la population à une résistance pacifique.

La communauté internationale devrait envisager d'urgence d'intervenir. Ainsi, une présence importante d'observateurs de l'ONU, une aide financière considérable ainsi qu'un aide humanitaire, protégée par une force internationale d'interposition, s'imposent. Par ailleurs, nous devons soutenir les ONG internationales susceptibles de faire fonction de "diplomates de terrain" et dont la présence pourrait contribuer à décourager ceux qui violent les droits de l'homme. Enfin, il convient de soutenir

des initiatives locales de réconciliation à petite échelle et de protéger les chefs de la société civile.

La Belgique est à nouveau clairement présente dans la région des Grands Lacs.

Que faisons-nous exactement pour encourager et soutenir les initiatives précitées ?

Ces thèmes figureront-ils à l'ordre du jour du prochain voyage au Rwanda ? Comment ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La situation dans l'est de la République démocratique du Congo requiert une attention particulière de la communauté internationale. La situation actuelle est surtout préoccupante dans les deux Kivus, où elle ne cesse de se dégrader.

Les rebelles ne jouissent d'aucune légitimité aux yeux de la population locale. La résistance armée s'organise dès lors notamment en grossissant les rangs des guerriers Maï Maï. Il en résulte un effondrement de l'économie régionale. La désorganisation politique, économique et sociale est le ferment de conflits futurs.

Lors de mon récent voyage en République démocratique du Congo, j'ai exprimé très clairement et publiquement l'inquiétude de la Belgique face à la situation catastrophique de cette région, notamment sur le plan humanitaire. C'est un des aspects sur lesquels j'insisterai lorsque je ferai part à mes collègues européens de l'évaluation belge à la suite de la "Semaine Afrique" et de mes voyages dans la région.

La Belgique est partisane de l'envoi d'une force onusienne de maintien de la paix crédible dans cette région. Nous ne sommes pas membres du Conseil de sécurité, mais j'ai eu notamment l'occasion de plaider en ce sens lors de la réunion spéciale que le Conseil de sécurité a consacrée au conflit en République démocratique du Congo en janvier dernier.

Dans la foulée de cette réunion, la résolution 1291 a été adoptée par le Conseil de sécurité le 24 février. Elle prévoit la prolongation du mandat de la MONUC jusqu'en août 2000 et son renforcement par l'envoi d'environ 5000 militaires, dont 500 observateurs.

La résolution prévoit que la MONUC aura notamment (article 7 g) pour mission de "faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller au respect des droits de l'homme, en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations unies et les ONG".

Il revient au secrétaire d'État M. Boutmans de vous fournir une réponse détaillée au sujet du soutien à des ONG.

Pour ma part, je tiens à rappeler les grands principes qui sous-tendent les initiatives belges en République démocratique du Congo dans ce domaine comme dans ses efforts diplomatiques pour mobiliser la communauté internationale.

La Belgique informe et mobilise ses partenaires européens en ce qui concerne l'oppression dont est victime la société civile au Kivu. Lors de ma visite au Rwanda, en avril, j'aborderai la question du problème des violations du droit humanitaire international au Kivu avec les autorités rwandaises. La présence de leurs soldats comme leur influence sur les mouvements rebelles dans cette région sont de notoriété publique et leur confèrent une responsabilité évidente. Je leur dirai que les violations des droits de l'homme sont inacceptables aux yeux de la Belgique et les prierai de rappeler également à l'ordre leurs alliés au Congo. J'attends moi-même beaucoup de ces entretiens à Kigali et ne manquerai pas de vous faire rapport dès mon retour.

Mme **Leen Laenens** (Agalev-Écolo) : J'espère que, d'ici peu, le ministre sera en mesure de nous donner des nouvelles plus positives que celles auxquelles nous sommes habitués.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion est levée à 15 h 10.*